

Démarche d'expérimentation de la formation d'intégration des agents de catégorie C sur Erdre et Gesvres



Dominique GARNIER

Directeur Général des Services de la Communauté
de Communes d'Erdre et Gesvres
44 Loire-Atlantique

Le contexte législatif :

Par le vote de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale (FPT), le législateur a souhaité réformer les formations obligatoires des agents.

L'une des principales évolutions réside dans la suppression des formations initiales (formations avant la titularisation et après la titularisation) actuelles des agents de catégorie A et B au profit de formations obligatoires d'intégration dans la FPT et de professionnalisation, en direction des agents de toutes catégories (les A, les B et pour la première fois les catégories C).

Les actions d'intégration seront dispensées aux agents en début de carrière.

Les actions de professionnalisation seront dispensées tout au long de la carrière et notamment à l'occasion de l'affectation dans un poste de responsabilité.

L'expérience des Pays-de-la-Loire : une démarche partenariale avec les collectivités de la région au service des orientations nationales

Les contours exacts de ces nouveaux types de formations obligatoires ne sont pas encore connus ;

ils seront précisés par les décrets d'application (attendus pour le printemps 2008).

Cependant, dans le cadre de son Plan Régional de Développement, la Délégation Régionale du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) des Pays de Loire a souhaité mettre en œuvre sur 2006 et 2007, en partenariat avec les collectivités volontaires, des actions expérimentales visant les agents de catégorie C.

Ces actions permettent d'anticiper et d'accompagner la mise en œuvre du prochain dispositif réglementaire de formation.

A ce titre, la Délégation Régionale du CNFPT des Pays de Loire a été désignée par le siège du CNFPT comme délégation expérimentale en vue de proposer des préconisations pour ces futures formations d'intégration des catégories C et leur généralisation au niveau national.

L'expérimentation menée avec les 12 communes d'Erdre & Gesvres (comme celles menées avec la ville de La Roche sur Yon et le Pays d'Ancenis) contribue donc à la définition de ce que seront dès 2008 ces formations d'intégration des fonctionnaires territoriaux de catégorie C dans l'ensemble des collectivités locales françaises.

L'expérimentation sur Erdre & Gesvres :

La question de l'accès à la formation des agents, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, fait partie des préoccupations des élus d'Erdre & Gesvres.

C'est pourquoi, la CCEG et ses 12 communes membres se sont réunies avec le CNFPT pour mettre en œuvre cette expérimentation au service d'agents entrés récemment dans la Fonction Publique Territoriale.

16 agents de catégorie C nouvellement intégrés (dans des profils métiers diversifiés) issus des 12 communes membres de la CCEG ont suivi pendant 3 jours une formation conçue, sur la base de dispositifs et outils pédagogiques expérimentaux, pour leur permettre :

- D'une part d'acquérir des connaissances sur l'environnement territorial, leur nouveau contexte professionnel (mieux connaître le service public



local, l'organisation des collectivités, le statut, les différentes filières et familles de métiers...)

- Et d'autre part de s'approprier les outils de développement des compétences tout au long de leur carrière (informations sur les formations, le Droit Individuel à la Formation, les organismes de formation...)

Enfin, cette expérience a favorisé les échanges et la mise en réseau des personnels administratifs et techniques des communes de la CCEG, mais a également été l'occasion de partager une culture territoriale commune.

Contact :

Dominique GARNIER : dominique.garnier@cceg.fr

Contact presse :

Axèle BUREAU - Chargée de communication

Tél. : 02.28.02.28.15 / axele.bureau@cceg.fr

Dominique GARNIER

Directeur Général des Services de la Communauté
de Communes d'Erdre et Gesvres
44 Loire-Atlantique

